



Parcoursup 2020 : à l'heure des résultats, la fin du suspense pour les lycéens

Depuis le début de l'épidémie, la machine Parcoursup a tangué mais elle a tenu bon. Les candidats à des études supérieures recevront les résultats à partir du 19 mai à 17 heures. Le mardi 19 mai n'est pas un jour comme les autres pour les 658 000 lycéens qui se sont inscrits sur Parcoursup cette année, dans le but de poursuivre des études supérieures. Le 19 mai à 17 heures, c'est en effet le jour à partir duquel ils commenceront à recevoir les réponses des formations qu'ils ont demandées : licences, BTS, écoles... Reçu ? Recalé ? Sur liste d'attente ? Admis sous condition ? Rêves brisés, désirs exaucés, dilemmes cornéliens en cas d'hésitation entre deux propositions : des semaines décisives vont s'ouvrir.

Dans les agendas des lycéens de terminale, une autre date était marquée d'une pierre blanche. C'était celle du 12 mars 2020 : le dernier jour pour établir, sur Parcoursup, sa liste de vœux de formations. Impossible d'imaginer que ce serait aussi le jour où Emmanuel Macron annoncerait la fermeture des lycées, jusqu'à nouvel ordre, pour lutter contre l'épidémie de coronavirus. La dernière partie de l'année scolaire, période durant laquelle se scellent l'orientation et la sélection des futurs bacheliers dans les filières de l'enseignement supérieur, a ainsi pris un tournant totalement inédit.

Suivi des vœux à distance

Cette troisième édition de Parcoursup devait pourtant être celle de l'accalmie, avant le grand chambardement attendu en 2021, avec l'arrivée des jeunes issus de la réforme du lycée, lourde de conséquences sur les procédures d'admission dans l'enseignement supérieur. Des changements, en 2020, il y en avait tout de même eu certains. A commencer par l'apparition des nouvelles voies d'accès aux études médicales, et par l'intégration sur la plate-forme de plus de 1 000 formations : les licences de l'université Paris-Dauphine, les Instituts d'études politiques (IEP), certaines écoles de commerce, certaines formations paramédicales...

Si les élèves de terminale avaient établi leur liste de vœux juste avant le début du confinement, il leur fallait « confirmer » tous leurs choix avant le 2 avril, et compléter les dossiers avec différentes pièces demandées. Pas évident, alors que les lycéens étaient dispersés dans la nature. « Profs principaux et équipes de direction se sont mobilisés pour ne pas perdre des élèves en route. Certains collègues ont passé plusieurs jours au téléphone pour rappeler le calendrier aux étourdis », raconte Florence Delannoy, proviseure et secrétaire générale adjointe du syndicat SNPDEN-Unsa. « Le suivi à distance des élèves a été très compliqué. D'autant que les remontées que nous avions du terrain, notamment des lycées accueillant les publics les plus fragiles, nous indiquaient que de nombreux élèves n'avaient toujours pas validé leurs vœux quelques jours avant la clôture du 2 avril », souligne par sa part Claire Guéville, secrétaire nationale du SNES-FSU chargée des lycées.

Le Conseil constitutionnel a tranché : le secret des délibérations est conforme à la Constitution

Le 1^{er} avril, les syndicats de la FSU ont ainsi demandé un report de la procédure Parcoursup, pour permettre « un traitement moins inégalitaire » « Avec le confinement dans les familles, les différences de conditions de vie et de logement devraient s'ajouter aux inégalités sociales préexistantes et celles habituellement engendrées par Parcoursup », écrivaient-ils alors. Le ministère de l'enseignement a pourtant maintenu le calendrier initial. « La procédure essentiellement dématérialisée est un point de repère dans l'année pour les lycéens et leurs familles. Cette stabilité, dans un paysage particulièrement mouvant, permet d'organiser la rentrée en septembre », justifie Jérôme Teillard, chargé de mission Parcoursup au ministère. Mais un peu de souplesse a été concédée : 5 000 candidats qui n'avaient pas confirmé leurs vœux ont été accompagnés pour les finaliser dans les quelques jours qui ont suivi la limite officielle du 2 avril.

Juste avant que les jurys se mettent au travail, une décision du Conseil constitutionnel est arrivée à point nommé, le 3 avril. A la suite des recours juridiques sur l'opacité des procédures d'examen

des vœux, les sages ont acté : le secret des délibérations est conforme à la Constitution, sous réserve que les établissements publient, à l'issue de la procédure, les critères d'examen des candidatures.

Du 7 avril au 11 mai, chaque filière a donc examiné les milliers de dossiers reçus, et classé les candidats. Le tout entièrement à distance. Pour les universités et classes préparatoires, cette dématérialisation n'a pas entraîné de changements majeurs. « Nous travaillions déjà comme ça, chacun dans son coin, depuis des années », confie un enseignant-chercheur.

Sélection sur dossier

La tâche a été plus ardue pour les facultés de médecine, en pleine réforme de leur scolarité et mobilisées par l'épidémie. A la rentrée, la première année commune aux études de santé (PACES) sera remplacée par deux types de formations : le Pass (parcours spécifique accès santé), et les licences option accès santé (LAS). Comment classer les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans ces formations inédites ? Quels types de parcours faut-il valoriser ? « Mettre en place ces nouvelles licences accès santé, pluridisciplinaires, demande beaucoup plus de concertation entre les départements, surtout dans cette phase de lancement. Tout ne peut pas toujours se faire par visio, note Jean Sibilia, doyen de la faculté de médecine de Strasbourg. Dans les régions les plus touchées, l'énergie que nous a demandée la crise du Covid-19 nous a éloignés un temps de la faculté. Tout le monde était sur le pont, étudiants et professeurs », concède le rhumatologue qui a, par exemple, été mobilisé six semaines d'affilée à l'hôpital.

Si 80 % des filières (licences, classes prépa, la majorité des BTS et IUT...) présentes sur Parcoursup effectuent leurs procédures d'admission sur la base d'une étude de dossier, ce n'est pas le cas d'un grand nombre d'écoles post-bac (commerce, ingénieurs, instituts d'études politiques, formations paramédicales...), qui sélectionnent en temps normal par des concours. Certains réunissent plusieurs milliers de candidats, entre avril et mai. Le 24 mars, le ministère de l'enseignement supérieur a annoncé l'annulation des épreuves écrites de tous les concours postbac, remplacées par un examen de dossier. Un « coup de massue » pour le directeur de l'école de commerce postbac Ieseg, Jean-Philippe Ammeux : « Nous préparons pendant de longs mois ces concours. Mi-mars, il a fallu se rendre à l'évidence : on déchire tout et on repart à zéro. »

Privés d'oraux, certains candidats ne peuvent compter que sur une courte lettre de motivation pour faire la différence

Les épreuves orales, dans la grande majorité des cas, ont elles aussi été supprimées. La question a suscité un vif débat entre les écoles et le ministère. Beaucoup d'écoles plaidaient pour les maintenir, à distance. « Nous avons l'habitude de faire des entretiens en visio, même de manière asynchrone, avec nos candidats internationaux par exemple », assure Nelly Rouyres, directrice générale adjointe du pôle Léonard de Vinci. La crainte d'une iniquité dans le traitement des candidats selon leur équipement informatique et leur situation de confinement et la possibilité de recours juridiques ont fait pencher la balance de l'autre côté. Seules quelques formations, dans le secteur paramédical ou pour les écoles d'art sous tutelle du ministère de la culture notamment, ont conservé un oral.

Remplacer un concours par l'examen des notes du lycée : pour les candidats à ces formations sélectives, cela change la donne. Elise, qui vise des écoles d'ingénieurs postbac, attendait l'oral pour montrer au jury sa motivation. « J'ai 13 de moyenne générale. Même si mon dossier n'est pas excellent, j'aurais pu défendre mon projet. » Elle a peaufiné sa lettre de motivation, en espérant qu'elle puisse faire la différence : « Mais en 1 500 caractères maximum, difficile d'être aussi convaincante que pendant un oral ».

Des algorithmes qui décident

Joshua Palazy, en terminale ES à Bordeaux, misait aussi sur l'oral pour être admis dans la seule formation qui l'intéresse : le bachelor de l'école de commerce Kedge. « Bien sûr, je le vis mal. Dans mes plans, les bulletins scolaires n'entraient pas en ligne de compte. J'ai à peine la moyenne. Mon dossier scolaire ne reflète ni mon niveau réel ni ma motivation. Avec ce nouveau système, mes chances d'entrer dans cette école sont beaucoup plus faibles. » Chloé Lazard, en terminale S à La Celle-Saint-Cloud, avait suivi une prépa pendant les vacances de février en vue des concours

des écoles de commerce post-bac. « Cela fait cinq mois que je me préparais. » Aucune épreuve n'aura lieu. Selon les concours, les frais d'inscription ont été remboursés intégralement, à 50 % ou pas du tout.

Pour sélectionner les candidats sur dossier, et non plus sur concours, ces formations ont dû mettre au point, en urgence, des algorithmes pour trier les dossiers. Appréciations des bulletins, la « fiche Avenir » et la lettre de motivation ont été examinées par les écoles pour tenter, faute d'oral, de cerner la personnalité et le projet du candidat. « Nous avons établi une quinzaine de critères et regardé par exemple l'implication dans des activités extrascolaires comme nous le faisons lors des entretiens », détaille Patrice Houdayer, vice-doyen de l'école de commerce Skema. A l'Ieseg, Jean-Philippe Ammeux raconte qu'il a reçu de très nombreux mails de candidats tentant de plaider leur cause. « Certains lycéens nous ont envoyé des vidéos pour nous montrer leur motivation. D'autres ont fait état de leur cas particulier. Mais nous ne pouvons examiner que les données présentes sur Parcoursup », affirme-t-il. La sélection sera-t-elle différente de celle réalisée au travers d'un concours ? A la veille des premiers résultats d'admission, Chloë est fataliste : « Si je n'ai pas la formation que je voulais, c'est qu'il y a une raison. C'est le destin ! »

Cet article paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au « Monde », vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire en suivant ce lien

Sylvie Lecherbonnier